

ROME.

Rome, 27 janvier. — Sa Sainteté notre seigneur le pape Grégoire XVI a tenu ce matin, au palais apostolique du Vatican, un consistoire secret ; après une courte allocution, Sa Sainteté a créé et proclamé cardinaux de la sainte Eglise romaine.

DE L'ORDRE DES PRÊTRES.

Mgr. François de Paul Villadicani, archevêque de Messine, né à Messine le 22 février 1280.

Mgr. Ignace Jean Cadolini, archevêque d'Edesse, secrétaire de la sacrée congrégation de la Propagande, né à Crémone le 4 novembre 1794.

DE L'ORDRE DES DIACRES.

Mgr. Paul des comtes Mangelli, auditeur général de la chambre apostolique, né à Forlì, le 30 octobre 1762.

Mgr. Jean Serafini, doyen des claires de la même chambre, né dans la cité de Magliano in Subina, le 15 octobre 1786.

Ensuite Sa Béatitude a proposé les Eglises suivantes :

L'Eglise patriarcale de Constantinople, *in partibus infidelium*, pour Mgr. Jacques Sinibaldi, transféré de l'Eglise archiépiscopale de Damiette, *in partibus infidelium*.

L'Eglise métropolitaine de Tours pour Mgr. François Nicolas Madeleine Morlot, transféré de l'Eglise épiscopale d'Orléans.

L'Eglise métropolitaine d'Alby pour Mgr. Jean Joseph Marie Eugène de Jerphanion, transféré de l'Eglise épiscopale de Saint-Diez.

L'Eglise archiépiscopale de Damiette, *in partibus infidelium*, pour Mgr. Joachim Pecci, prêtre du diocèse d'Anagni, prélat de la maison de Sa Sainteté, référendaire de l'une et de l'autre signature, délégué apostolique de Pérouse et docteur en théologie.

L'Eglise archiépiscopale de Bostra, *in partibus infidelium*, pour le R. D. François Garcia Pulacz, prêtre de l'archidiocèse de Guatemala, curé de Saint-Joseph de Guatemala, chanoine honoraire de cette métropole, docteur en théologie, nommé coadjuteur avec future succession de cet archevêque.

L'Eglise épiscopale de Parme pour Mgr. Jean Nauschel, transféré de l'évêché de Borgo S. Donnino.

L'Eglise épiscopale de Novarre pour le R. D. Jacques-Philippe des Marquis Gentile, prêtre de Gènes, abbé dans l'Eglise collégiale de Saint-Marie del Rimedio, examinateur pro-synodal, aumônier royal et docteur en l'un et l'autre droit.

Les Eglises épiscopales de Chiusi et Picuza pour le R. D. Jean-Baptiste Ciofi, prêtre du diocèse d'Arezzo, prévôt dans cette cathédrale, examinateur pro-synodal et vicaire capitulaire.

L'Eglise épiscopale de Monte Pulciano pour le R. D. Claude Samuelli, prêtre de cette ville, chanoine de la métropole de Pise, professeur d'Ecriture-Sainte dans cette Université, et docteur en théologie.

L'Eglise épiscopale d'Annecy pour le R. D. Louis Rendu, prêtre du diocèse de Belley, et chanoine de la métropole de Chambéry.

L'Eglise épiscopale de Saint-Diez pour le R. D. Jean Nicaise Gros, prêtre de Reims, et vicaire-général de l'archevêché de Paris.

L'Eglise épiscopale d'Orléans pour le R. D. Jean-Jacques Fayet, prêtre de Mende, vicaire-général de Rouen, curé de Saint-Roch, à Paris et docteur en théologie.

L'Eglise épiscopale de Metz pour le R. D. Paul-Georges-Marie Dupont des Loges, prêtre de Rennes, chanoine honoraire de cette cathédrale, et vicaire-général d'Orléans.

L'Eglise épiscopale de Nevers pour le R. D. Dominique Dufêtre, prêtre de Lyon, missionnaire et vicaire-général de Tours.

L'Eglise épiscopale de Breslaw pour le R. D. Joseph Knauer, prêtre de l'archidiocèse de Prague, curé à Kabeischrverdt, chanoine honoraire de la cathédrale de Breslaw, prélat mitré et docteur en théologie.

L'Eglise épiscopale de Cuença dans l'Amérique méridionale pour le R. D. Pierre-Antoine Torrez, prêtre de Popayan, doyen de la cathédrale de Quito, recteur de ce séminaire, examinateur pro-synodal, vicaire capitulaire, docteur en théologie et en droit canon.

L'Eglise épiscopale de Saint-Sauveur, dans l'Amérique centrale, nouvellement érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. Georges de Viteri et Ungo, prêtre de la même ville, vice-recteur du séminaire de Guatemala, envoyé extraordinaire pour cet archidiocèse près le Saint-Siège et docteur en droit canon.

L'Eglise épiscopale d'Ippanelle *in partibus infidelium*, pour le R. D. Gaspar de Carl, de Hohenbalken, prêtre du diocèse de Coire, prévôt dans cette cathédrale, professeur de morale et de droit canon, nommé coadjuteur à l'évêché de Coire et de Saint-Gall.

On a fait ensuite à Sa Béatitude l'instance du sacré Pallium en faveur des Eglises métropolitaines de Tours, d'Alby et de Naxos pour Mgr. Jean évangeliste Datoli.

Après le consistoire est parti de Rome le comte Ferretti, garde-noble de Sa Sainteté, pour apporter à Messine, à S. E. le cardinal Villadicani, la nouvelle de sa promotion.

Dans l'après-midi, les nouveaux cardinaux Cadolini, Mangelli et Serafini se sont rendus en voiture au Vatican, auprès de S. E. le cardinal Imbruschini, secrétaire d'Etat. S. E. les a présentés à Sa Sainteté, et le Saint-Père leur a donné la barrette avec les formalités d'usage.

—Le *Diarjo di Roma* nous annonce que Sa Sainteté a tenu le 31 janvier un nouveau consistoire pour donner le chapeau de cardinal à LL. EE. les

cardinaux Cadolini, Mangelli et Serafini, proclamés dans le consistoire du 27 janvier.

Les nouveaux cardinaux se sont rendus d'abord dans la chapelle contiguë à la salle du consistoire ; là ils ont prêté le serment que prescrivent les Constitutions Apostoliques. Les cardinaux Pacca, doyen du sacré Collège, Pedicini, vice-chancelier, Giustiniani, camerlingue de la Sainte-Eglise, Macchi, camerlingue du sacré Collège, Franson, comme le premier de l'Ordre des prêtres, Bernetti, de l'Ordre des diacres, et Mgr. Lorenzo Simonetti, pro-secrétaire de la sacrée congrégation consistoriale et du sacré collège ont assisté à cet acte.

Après avoir juré obéissance, les nouveaux cardinaux ont été introduits dans la salle consistoriale par les cardinaux-diacres : ils ont été accompagnés jusqu'au trône pontifical et ont baisé d'abord le pied, ensuite la main du Saint-Père, lequel leur a donné l'accolade. Ils ont été ensuite embrassés par leurs collègues, et se sont rendus au lieu qui était assigné ; puis ils sont retournés au Strône, où Sa Sainteté leur a posé sur la tête le chapeau de cardinal.

Alors l'avocat comte Thomas Filiponi, l'un des avocats consistoriaux a discours pour la première fois, devant le Saint-Père, sur la cause de la béatification du vénérable serviteur de Dieu André di Burzio, frère lai de l'Ordre des Capucins.

Les cardinaux se sont ensuite transportés dans la chapelle pour assister au chant du *Te Deum*. L'hymne terminée, l'oraison *Super electos* a été récitée par le cardinal-doyen, et les cardinaux ont de nouveau donné un baiser de congratulation aux trois élus.

Là s'est terminé le consistoire public. Sa Sainteté a tenu ensuite le consistoire secret, dans lequel, selon l'usage, elle a fermé la bouche aux cardinaux Cadolini, Mangelli et Serafini. Après cela, Sa Sainteté a proposé les Eglises suivantes :

L'Eglise métropolitaine de Ferrare pour le cardinal Cadolini, transféré de l'Eglise archiépiscopale d'Edesse *in partibus*. L'Eglise métropolitaine de Fribourg pour Mgr. Herman de Vicari, transféré de l'évêché de Macra *in partibus*. L'Eglise épiscopale d'Arezzo pour Mgr. Attilio Fiascaini, transféré de l'Eglise épiscopale de Colle. L'Eglise épiscopale de Fiesole pour Mgr. Vincent Menchi, transféré de l'Eglise épiscopale de Pescia. L'Eglise épiscopale d'Alghero pour Mgr. P. R. Arduini, transféré de l'Eglise épiscopale de Carra *in partibus*. L'Eglise épiscopale de Saint-Hippolyte pour Mgr. Buchnays, transféré de l'Eglise épiscopale d'Ellenopoli *in partibus*. L'Eglise épiscopale de Ceneda pour le R. D. J. B. Bellati, prêtre de Feltré et vicaire capitulaire. L'Eglise épiscopale de Raguse pour le R. D. T. J. Federlinich, prêtre du diocèse de Veglia. L'Eglise épiscopale d'Eperies pour le R. D. J. Gagnactz, prêtre de la Gallicie et délégué de son évêque. L'Eglise épiscopale de Grand-Varadin du rit grec-uni pour le R. D. B. Erdelyi, prêtre de Mako, assesseur consistorial du Saint-Siège. L'Eglise épiscopale de Linares pour le R. D. S. Apodaca, prêtre du diocèse de Guadalaxara. L'Eglise épiscopale de Macra *in partibus* pour le R. D. J. Sanchez, prêtre du diocèse de Guadalaxara.

Ensuite, Sa Sainteté, selon la coutume, a ouvert la bouche aux cardinaux Cadolini, Mangelli et Serafini. Après quoi, elle a assigné au cardinal Cadolini le titre presbytéral de Sainte-Susanne ; au cardinal Mangelli le diaconé de Sainte-Marie della Scala ; au cardinal Serafini le diaconé de Saint-Vit et de Saint-Modeste. En même temps, le Souverain-Pontife leur a mis l'anneau de cardinal.

En outre, le cardinal Cadolini a fait la demande du *pallium* pour l'Eglise métropolitaine de Ferrare. Enfin on a fait à Sa Sainteté l'instance du *pallium* en faveur de l'Eglise métropolitaine de Fribourg et de l'Eglise épiscopale d'Arezzo, par privilège de Clément XII.

Dans l'après-midi du même jour, les cardinaux Cadolini, Mangelli et Serafini ont visité, en forme publique, la basilique patriarcale du Vatican. De là, ils ont passé au palais du cardinal Pacca, doyen du sacré Collège, pour le complimenter, selon l'usage. Dans la soirée du même jour, Mgr. Giulio della porta, camerlingue secret participant de Sa Sainteté, s'est rendu à la résidence des nouveaux cardinaux et leur a présenté le chapeau de cardinal avec les formalités accoutumées.

Après le Consistoire secret du 27 janvier, Sa Sainteté a daigné conférer diverses charges de la prélature à plusieurs prélats éminents, entre lesquels nous distinguons Mgr. Antoine Garibaldi, internonce apostolique et envoyé extraordinaire du Saint-Siège près S. M. le Roi des Français. Mgr. Garibaldi est désigné pour remplir les charges de Clerc de la R. Chambre apostolique, de président des Monnaies, et Offices du Sceau de l'or et de l'argent, ainsi que des orfèvres et argentiers de l'Etat pontifical.

—Après le consistoire du 30 janvier, Sa Sainteté a assigné les congrégations suivantes, savoir : au cardinal Cadolini, celles de la Propagande, des évêques et réguliers, de la Discipline régulière et de l'Index ; au cardinal Mangelli, celles de l'Impôt, du Bon Gouvernement, de Laurette et des eaux ; enfin, au cardinal Serafini, les congrégations du Conseil, du Bon Gouvernement, de la Fabrique de Saint-Pierre et des Rits.

—Le Saint-Père, accédant avec bienveillance aux vœux des habitants de Recanati, a nommé protecteur de cette ville le cardinal Franson, préfet de la Propagande.

Il a en outre conféré à Mgr. Ch. Vizzardelli la charge de secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires, en lui maintenant celle de secrétaire des lettres intimes de S. S.